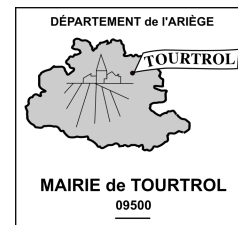


BULLETIN D'INFORMATIONS DE TOURTROL

Année 2020 / lundi 14 septembre



OUVERTURE DE LA MAIRIE :

**Lundi, mardi et jeudi de
09:00 à 12:30**

CONTACTS :

Mairie (mobile) : 06.76.81.22.57

Mairie (fixe) : 05.61.68.67.44

**Courriel :
mairiedetourtrol@orange.fr**

www.tourtrol.fr



Maire : Michel BIARD

1er Adj.: Alain GUERREY

2è Adj.: Sandrine ALMIRON

**Secrétaire de mairie :
Elodie MONGE**

**Employé municipal :
Jean-François
SCHWEINGRUBER**

MESSAGES IMPORTANTS

Attention

La gendarmerie nous signale que de faux billets de 50 euros sont en circulation sur le périmètre de la Tour du Crieu.

Collecte des déchets verts et encombrants

La collecte des déchets verts et encombrants opérée par le SMECTOM a repris normalement depuis quelques temps. Pour effectuer les demandes de collecte les contacter au 05 61 68 02 02.

Bilan extinction de l'éclairage public

L'extinction de l'éclairage public nocturne a été mis en place en octobre 2018 pour des raisons autant économiques qu'écologiques. La plage d'extinction de 23h00 à 6h00 a permis, lorsque l'on compare deux années complètes (2017 contre 2019) de réaliser une économie de 2 118 € (-44%) par an correspondant à une réduction de 60,44% des kWh consommés pour l'éclairage. Il faut noter que le tarif des abonnements (partie fixe) a augmenté entretemps de 20% et donc sans la mise en place de cette mesure le budget électricité de la commune aurait augmenté significativement au lieu de diminuer.

Terrain de tennis

En attendant de reconstituer une association de gestion du tennis nous proposons de fonctionner de la façon suivante :

Par défaut le terrain de tennis est fermé à clef. Pour l'utiliser vous devrez obtenir la clef en téléphonant à Michel BIARD (maire) au 06 76 812 257, Alain GUERREY (adjoint) au 06 11 888 704 ou Sandrine ALMIRON (adjoint) au 06 68 393 860. La clef vous sera remise contre signature du règlement provisoire du tennis.

*Le prochain conseil municipal aura lieu le
vendredi 25 septembre à 20:30 à salle des fêtes
(à huis clos durant les mesures sanitaires).*

FOUR A PAIN MUNICIPAL

Le conseil municipal aimerait vous inviter à un nouveau rendez vous !

Nous envisageons la construction, par la municipalité, d'un four à pain traditionnel, en terre, fonctionnant au bois et qui serait situé à coté du terrain de tennis.

Dans un premier temps, en utilisant les matériaux fournis par la mairie, nous construirions ensemble le four avec la technique du terre-paille, traditionnel et écologique, cela se passerait en plusieurs journées où toutes les personnes intéressées par la mise en oeuvre seraient les bienvenues.

Ensuite viendra le temps convivial des journées de cuisson qui seront l'occasion de se retrouver régulièrement et d'échanger nos recettes de pain, pizzas, gâteaux à l'étouffé, gigot de 6 heures... et pourquoi pas pique-niquer ensemble, le tout autour d'un verre le temps de la cuisson, puis vous repartiriez avec votre pain cuit au feu de bois !

La gestion de ce four à pain serait profitablement dynamisée par une association loi 1901 : Merci aux personnes intéressées de se manifester auprès de Jérémie ou Arnaud au 06 99 14 97 82 ou 06 82 40 56 34.

DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le maire et le conseil municipal vous encouragent à participer aux conseils municipaux où un temps d'expression vous sera réservé. Sauf avis contraire, le conseil municipal se tient le **dernier LUNDI du mois**, tous les mois à 20:30 à la mairie (ou salle des fêtes durant les mesures sanitaires).

RECENSEMENT ET JOURNEE CITOYENNE

Les citoyens garçons et filles âgés de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Il leur sera remis une attestation indispensable pour se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (code de la route, BEP, CAP, BAC...).

Le recensement citoyen permet l'inscription automatique sur les listes électorales et sur les fichiers du bureau du service national (chargé ensuite de convoquer les jeunes appelés à la JAPD). L'observation de la période légale du recensement (dans les trois mois consécutifs au seizième anniversaire) permet au jeune appelé de se faire convoquer avant ses 18 ans à la JAPD.

La Journée d'Appel de Préparation de Défense se déroule dans la région du jeune appelé. Cette journée citoyenne est obligatoire pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons. Elle est sanctionnée par un certificat individuel de participation à la JAPD (CIP), véritable sésame pour l'inscription au permis de conduire et aux examens et concours soumis à l'autorité publique. Le CIP est indispensable de 18 à 25 ans.

L'équipe municipale